

DCI 7 H (EN PRÉSENTIEL)



La formation répond à l'exigence professionnelle de la directive européenne Mortgage Credit Directive (MCD)
Formation annuelle obligatoire

PUBLIC & PRÉREQUIS

IOBSP, Banques, établissements financiers.

Prérequis : formation initiale de 40heures ou équivalent.

ANIMATION

I Karim CHELIGHEM,

Formateur-consultant et courtier en prêts immobiliser et en rachats de crédit et en gestion de patrimoine

PROGRAMME

I. LA PHASE DE DÉCOUVERTE

1. Les 4 chapitres de la découverte client
2. Les ratios vérifiant la solvabilité du projet client

II. LA PRÉ-CONTRACTUALISATION DU PRÊT IMMOBILIER

1. Les différentes offres de financements : les prêts libres, les prêts réglementés, les prêts spécifiques
2. La domiciliation des salaires : nouveauté 2019
3. Les différentes garanties
4. La réglementation sur la délégation d'assurances

III. LA CONTRACTUALISATION DU PRÊT IMMOBILIER

1. La construction de l'offre de prêt

IV. LE DÉBLOCAGE DES FOND. LES ÉVÈNEMENTS AU COURS DU CRÉDIT IMMOBILIER

1. Les aléas clients
2. Les actes de gestion pouvant intervenir au cours de la vie du prêt

V. L'ACTUALITÉ DE LA FISCALITÉ FINANCIÈRE

3. Rappel des principales lois de défiscalisation
4. Les différents régimes fiscaux

VI. L'ACTUALITÉ FISCALE IMMOBILIÈRE DE L'ANNÉE : LE C.I.T.E, LES AIDES DE L'A.N.A.H, ...

OBJECTIFS & MÉTHODE

- Satisfaire à l'exigence de formation réglementaire dite complémentaire des prêteurs et IOBSP
- Acquérir, mettre à jour et partager les connaissances techniques, juridiques et réglementaires nécessaires à l'instruction des demandes de financement des projets immobiliers de vos clients
- Améliorer la qualité d'accompagnement des clients dans le financement de leurs projets immobiliers

ALTERNANCE THÉORIE ET CAS PRATIQUES

Test final de validation, attestation de fin de formation

DURÉE & TARIF



1 jour



Paris



4 juin



Tarif adhérent

1010 € HT / participant

Non adhérent

1160 € HT / participant
(repas inclus)

Intra : nous consulter